

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE PRÈS LA COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION COLLEGE EVASION

Siren 394 547 921
Agrément jeunesse et sports 1894 S/00
Résidence La baie des anges
Bat. Les Antilles 2
13 600 LA CIOTAT

Exercice clos le 31/12/2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 20 Avril 2012, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2012, sur:

- Le contrôle des comptes annuels de l'association COLLEGE EVASION, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations ; les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

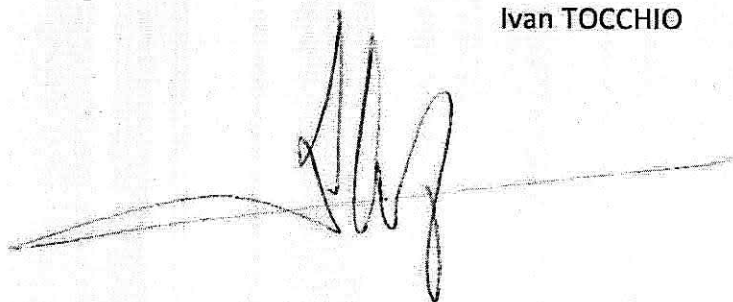
Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

FAIT A ST REMY DE PROVENCE
Le 6 Mars 2013.

Le Commissaire aux comptes
EXPERT & AUDIT

Ivan TOCCHIO



Bilan actif

COLLEGE EVASION ASSOCIAT.

Etats de synthèse au 31/12/2012

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/12
ACTIF			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Constructions	210 395,83	54 890,69	155 505,14
Installations techniques, matériel et outillage	7 702,19	7 233,59	468,60
Autres immobilisations corporelles	3 699,25	3 699,25	
Immobilisations financières			
ACTIF IMMOBILISE	221 797,27	65 823,53	155 973,74
Stocks			
Créances			
Divers			
Disponibilités	722,51		722,51
Charges constatées d'avance	275,49		275,49
ACTIF CIRCULANT	998,00		998,00
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL DE L'ACTIF	222 795,27	65 823,53	156 971,74

Bilan passif

COLLEGE EVASION ASSOCIAT.

Etats de synthèse au 31/12/2012

	Net au 31/12/12
PASSIF	
Report à nouveau	217 133,08
RESULTAT DE L'EXERCICE	-70 113,30
FONDS PROPRES	147 019,78
Fonds associatifs avec droit de reprise	
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
FONDS DEDIES	
Emprunts obligataires convertibles	
<i>Découverts et concours bancaires</i>	3 913,44
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 913,44
Dettes fiscales et sociales	6 038,52
DETTES	9 951,96
ECARTS DE CONVERSION	
TOTAL DU PASSIF	156 971,74

Compte de résultat

COLLEGE EVASION ASSOCIAT.

Etats de synthèse au 31/12/2012

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	%
Ventes de marchandises	27 563,14	10,67	19 491,00	9,21
Production vendue	230 719,00	89,33	192 170,00	90,79
Reprises et Transferts de charge	2 176,24	0,84		
Autres produits			40,92	0,02
Produits d'exploitation	260 458,38	100,84	211 701,92	100,02
Achats de marchandises	10 321,60	4,00	11 150,73	5,27
Autres achats non stockés et charges exte	276 424,46	107,02	232 628,04	109,91
Impôts et taxes	2 511,36	0,97	3 160,38	1,49
Salaires et Traitements	48 588,67	18,81	76 279,08	36,04
Charges sociales	11 680,85	4,52	21 269,39	10,05
Amortissements et provisions	17 474,82	6,77	23 058,05	10,89
Autres charges			0,01	
Charges d'exploitation	367 001,76	142,09	367 545,68	173,65
RESULTAT D'EXPLOITATION	-106 543,38	-41,25	-155 843,76	-73,63
Produits financiers	1,18		1 037,17	0,49
Charges financières	243,38	0,09	75,58	0,04
Résultat financier	-242,20	-0,09	961,59	0,45
RESULTAT COURANT	-106 785,58	-41,34	-154 882,17	-73,17
Produits exceptionnels	56 159,47	21,74	15 922,53	7,52
Charges exceptionnelles	19 487,19	7,54	2 988,19	1,41
Résultat exceptionnel	36 672,28	14,20	12 934,34	6,11
EXCEDENT OU DEFICIT	-70 113,30	-27,15	-141 947,83	-67,06
Contribution volontaires en nature				
Total des produits				
Total des charges				

COMPTES ANNUELS

2012

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

ASS COLLEGE EVASION ASSOCIAT.

Résidence BAT ANTILLES 2

13600 LA CIOTAT

APE : 9499Z-

Siret : 39454792100012

SECOGEFI

Société d'Expertise Comptable inscrite
au tableau de l'ordre des experts comptables de la région PACAC

13500 MARTIGUES

TéL. 04.42.42.30.90

Fax. 04.42.81.03.85

Courriel. secretariat@secogefi.fr

COMPTES ANNUELS

Désignation de la société : ASS COLLEGE EVASION ASSOCIAT.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012, dont le total est de 156 972 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 70 113 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/03/2013 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2012 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

COMPTES ANNUELS

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

COMPTES ANNUELS

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	213 400		21 395	192 005
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	18 391			18 391
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 702			7 702
- Installations générales, agencements aménagements divers	18 155		18 155	
- Matériel de transport	51 830		51 830	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 699			3 699
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	313 177		91 380	221 797
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	313 177		91 380	221 797

COMPTES ANNUELS

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	42 976	10 551	5 260	48 268
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	5 187	1 436		6 623
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 993	1 240		7 234
- Installations générales, agencements aménagements divers	18 155		18 155	
- Matériel de transport	44 311	4 248	48 558	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 699			3 699
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	120 322	17 475	71 973	65 824
ACTIF IMMOBILISE	120 322	17 475	71 973	65 824

COMPTES ANNUELS

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 275 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres			
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	275	275	
Total	275	275	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Banque - Intérêts courus à recevoir	599
Total	599

COMPTES ANNUELS

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 0,00 euros décomposé en 0 titres d'une valeur nominale de 0,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 9 952 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3 913	3 913		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	6 039	6 039		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	9 952	9 952		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés				

COMPTES ANNUELS

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	275		
Total	275		



SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE PRÈS LA COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSOCIATION COLLEGE EVASION

Siren 394 547 921
Agrément jeunesse et sports 1894 S/00
Résidence La baie des anges
Bat. Les Antilles 2
13 600 LA CIOTAT

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31/12/2012

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

FAIT A ST REMY DE PROVENCE
Ce 06 Mars 2013.

Le Commissaire aux comptes
EXPERT & AUDIT

Ivan TOCCHIO

